



171 West St. Charles Road, Carol Stream, IL 60188-2081 / 630-784-6200 / Fax: 630-784-6201

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

NOM COMMERCIAL: HT-800 Series

FAMILLE CHIMIQUE: Polymère Polydiméthylsiloxane

CLASSIFICATION HMIS: S 0 I 1 R 0

UTILISATION DU PRODUIT: Étanchéité, Amortissement, Isolement aux Vibrations et Isolement

DATE DE PRÉPARATION: 14/01/2014

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE: Rogers Corporation
171 West St. Charles Road
Carol Stream, IL 60188-2081
Téléphone: 001-630-784-6200
Fax: 001-630-784-6201
Courriel: msdsinfo@rogerscorporation.com

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE: NE

ÉTIQUETAGE EXIGÉ: NE

EFFETS DE SUREXPOSITION: La manutention normale ne devrait en produire aucun. Les matières énumérées dans la Section 2 sont encapsulées ou composées, ce qui rend peu probable leur dégagement. Le découpage et les autres opérations de finition peuvent créer de la poussière. La ventilation et les moyens de protection personnelle devraient être similaires à ceux de toutes les opérations qui produisent des poussières nocives.

INHALATION: Les poussières peuvent irriter les voies respiratoires.

CONTACT AVEC LES YEUX: Les poussières peuvent causer une irritation.

CONTACT AVEC LA PEAU: Les poussières peuvent causer une irritation.

INGESTION: Aucun n'est connu.

CHRONIQUE: Le CIRC a classé le noir de carbone comme carcinogène possible pour l'homme de Classe 2B, sur la base des essais effectués sur des animaux en laboratoire.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Cette substance est produite sous forme d'un "article" selon la définition contenue dans 20 CFR 1910.1200, et est donc exempte des exigences de la Norme de Communication des Dangers. Comme cette substance ne libère aucun produit chimique dangereux et n'entraînera pas l'exposition à un tel produit dans les conditions normales d'utilisation, aucune Fiche Technique sur la Sécurité des Substances n'est exigée. Ce formulaire est fourni à titre de commodité pour nos clients.

<u>Nom Chimique</u>	<u>N° CAS</u>	<u>EINECS</u> <u>/ELINCS</u>	<u>%</u>	<u>PEL[†]</u> <u>OSHA</u>	<u>TLV[†]</u> <u>ACGIH</u>	<u>OEL[†]</u> <u>Chine</u>	<u>Classification</u> <u>de l'UE</u>
Hydrate d'Alumine	21645-51-2	244-492-7	<10	5 mg/m ³ (Pouss. Resp.)	3 mg/m ³ (Pouss. Resp.)	S.O.	NC selon 67/548/EEC

Noire de Carbone	1333-86-4	215-609-9	<1	3,5 mg/m ³	3,5 mg/m ³	4	NC selon 67/548/EEC
Silice, Tripoli (Encapsulée)	14808-60-7	238-878-4	<20	$\frac{10 \text{ mg/m}^3}{\% \text{ SiO}_2 + 2}$ (respirable)	0,1 mg/m ³ (respirable)	mg/m ³	NC selon 67/548/EEC

† PEL = Limite d'exposition admissible; TLV = Concentration maximale admissible; OEL = Limite d'exposition professionnelle

4. PREMIERS SOINS

INHALATION:	Déplacer la victime à l'air frais. Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent.
CONTACT AVEC LES YEUX:	Rincer les yeux à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent.
CONTACT AVEC LA PEAU:	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et rincer la partie contaminée avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent.
INGESTION:	Voie d'exposition peu probable. En cas d'ingestion de grandes quantités de poussières de traitement entraînant un malaise gastro-intestinal, obtenir des soins médicaux.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR: TEMPÉRATURE D'AUTOINFLAMMATION:	S.O. S.O.	Limites d'Inflammabilité:	LII	<u>NE</u>	LSI	<u>NE</u>
MOYENS D'EXTINCTION:	<u>X</u> <u>X</u>	Brouillard d'eau Poudre chimique	<u>X</u>	Mousse Autre –	<u>X</u>	CO ₂
MESURES PARTICULIÈRES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE:	Les pompiers devraient être munis d'appareils respiratoires autonomes et des vêtements de protection couvrant tout le corps.					
RISQUES PARTICULIERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION:	La décomposition lors d'un incendie peut produire des fumées toxiques et un résidu carboné siliceux.					

6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES:	Porter un équipement de protection adéquat. Utiliser un appareil respiratoire autonome et des gants épais en caoutchouc. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
PRÉCAUTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT:	Ne pas laisser pénétrer dans le réseau d'assainissement, les eaux superficielles ou le sol.
MÉTHODES DE NETTOYAGE:	Ramasser les plus gros matériaux solides. Utiliser un balai et une pelle à poussière pour ramasser les morceaux plus petits. Évacuer de façon convenable.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

MANUTENTION:	Porter un équipement de protection adéquat (voir la Section 8). Se laver les mains avec du savon et de l'eau après avoir manipulé le produit. Éviter les conditions de traitement qui libèrent des petites particules de matières (10 micromètres ou moins).
STOCKAGE:	Garder le contenant bien fermé, dans un lieu sec, frais et bien ventilé.

8. MOYENS TECHNIQUES DE CONTRÔLE/PROTECTION INDIVIDUELLE

PROTECTION RESPIRATOIRE:	Aucune ne devrait être nécessaire dans les conditions normales. Si le produit est chauffé et des odeurs sont perceptibles et/ou irritantes, il faut utiliser un appareil respiratoire conforme aux exigences de NIOSH. Une personne compétente devrait évaluer chaque situation.
<u>VENTILATION</u>	
LOCALE:	Recommandée pour toutes les opérations industrielles.
GÉNÉRALE:	Recommandée pour toutes les opérations industrielles.
<u>PROTECTION INDIVIDUELLE</u>	
MAINS:	Gants en coton pour protéger contre les fibres de verre.
YEUX:	Des lunettes de sécurité sont recommandées avec toutes les opérations industrielles
PEAU:	Toute matière qui empêche le contact avec les fibres de verre.
AUTRE:	Douche de sécurité/bassin oculaire dans la zone en cas de risque d'exposition aux substances.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT:	Matière silicone cellulaire
ODEUR:	Légère caractéristique
ÉTAT PHYSIQUE:	Solide
POINT D'ÉBULLITION:	S.O. °C (°F)
POINT DE FUSION:	NE °C (°F)
POINT DE CONGÉLATION:	S.O. °C (°F)
SOLUBILITÉ DANS L'EAU:	NE
PRESSION DE VAPEUR:	Aucune
POIDS SPÉCIFIQUE:	0,24 – 0,55 (Eau = 1)
COEFFICIENT DE PARTAGE:	S.O.
PROPRIÉTÉS EXPLOSIVES:	S.O.
TAUX D'ÉVAPORATION:	S.O.
DENSITÉ:	0,24 – 0,55 g/cc
VISCOSITÉ:	S.O.
TEMPÉRATURE D'INFLAMMATION:	S.O.
PH:	S.O.
INFLAMMABILITÉ:	S.O.
PROPRIÉTÉS COMBURANTES:	S.O.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABLE	X	INSTABLE	_____
CONDITIONS À ÉVITER:			NE
MATÉRIAUX À ÉVITER:			NE
POLYMÉRISATION DANGEREUSE:	_____	Peut avoir lieu	X N'aura pas lieu
PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION:			La décomposition lors d'un incendie peut produire des fumées toxiques et un résidu carboné siliceux. Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, composés fluorés, formaldéhyde, dioxyde de silicium et traces de combustion de composés carbonés.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

AIGU/CHRONIQUE:	NE
RISQUES POUR LA REPRODUCTION:	NE

STATUT CARCINOGENE:	La Silice Tripoli est classée par NTP comme “étant raisonnablement considérée comme cancérigène”. Cependant, la silice tripoli contenue dans cette matière est encapsulée, éliminant ainsi ce risque pendant le traitement normal.
	Le CIRC a classé le noir de carbone comme carcinogène possible pour l'homme de Classe 2B, sur la base des essais effectués sur des animaux en laboratoire.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

ÉCOTOXICITÉ: S.O.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

DONNÉES DE TOXICITÉ ENVIRONNEMENTALE: S.O.

MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS: Éliminer conformément aux lois et règlements fédéraux, d'état, provinciaux et locaux applicables.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS: Éliminer conformément aux lois et règlements fédéraux, d'état, provinciaux et locaux applicables.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

NUMÉRO ONU: Pas Réglementé

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT ONU: Pas Réglementé

CLASSE(S) DE DANGER: Pas Réglementé

GROUPE D'EMBALLAGE: Pas Réglementé

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX: Pas Réglementé

15. DONNÉES RÉGLEMENTAIRES

RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX:

Canadiens (DSL/NDL): Classé

Australiens (ACIS): Classé

Corée (KECI): Classé

Japon (ENCS, MITI): Classé

Directive REACH: Substance classée comme un Article

Directive de l'UE 2011/65/EC (RoHS): Ne contient aucune des substances ajoutées intentionnellement faisant l'objet de la directive RoHS.

Européens:

Symbole: Pas classé conformément aux directives 1999/45/EC et 2001/60/EC (préparations dangereuses).

Phrase(s)-R: S.O.

Phrase(s)-S: S.O.

TSCA: Tous les ingrédients sont classés par TSCA ou exempts. Substance classée comme un Article.

(*Toxic Substances Control Act*):

CERCLA: S.O.

(*Comprehensive Emergency Response, Compensation, and Liability Act*):

SARA TITLE III: S.O.

(*Superfund Amendments and Reauthorization Act*):

CATÉGORIES DE DANGERS 311/312: Aucune

Ce produit contient les produits chimiques toxiques suivants qui sont soumis à l'obligation de déclaration conformément à la Section 313 de la loi *Emergency Planning and Community Right-To-Know Act* de 1986 et 40 CFR 372:

N° CAS

S.O.

NOM CHIMIQUE

S.O.

POURCENTAGE EN POIDS

S.O.

16. AUTRES DONNÉES

S.O. = Sans objet

NE = Non Établi

NC = Non Classé

FICHER:

99065-HT800 Series PSIS-01142014.doc

PRÉPARÉ PAR:

Curtis Kempton

REVU PAR:

Michal Werbecki

REVU PAR:

Frances Walsh

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE FICHE TECHNIQUE SONT BASÉES SUR DES DONNÉES RÉPUTÉES EXACTES. CEPENDANT, AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU TACITE N'EST ACCORDÉE CONCERNANT L'EXACTITUDE DE CES DONNÉES OU LES RÉSULTATS QUI POURRAIENT ÊTRE OBTENUS DE L'UTILISATION DE CES DONNÉES.

ROGERS CORPORATION N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ CONCERNANT TOUTES BLESSURES OU DOMMAGES MATÉRIELS QUI POURRAIENT ÊTRE CAUSÉS PAR LE PRODUIT AUX ACHETEURS, UTILISATEURS OU TIERS. LESDITS ACHETEURS OU UTILISATEURS ASSUMENT TOUS LES RISQUES ASSOCIÉS À L'UTILISATION DU PRODUIT.